

REGLEMENT DU TOURNOI MINIMES CADETS
DIMANCHE 9 OCTOBRE 2016
N° d'autorisation : 16.BRET.35/TI.I./007

1. Le tournoi se déroulera en application des règles de la FFBA
2. Le référent du tournoi sera Cyril PEIGNE
3. Le Comité d'organisation du tournoi prendra en compte les articles du « Règlement TI Jeunes de Simple saison 2016-2017 », et le « Règlement Général des Compétitions saison 2016-2017 » pour les points non évoqués ci-dessous.
4. La fiche d'inscription devra être correctement remplie.
5. Aucune réclamation ne sera acceptée si cette fiche est mal remplie.
6. Tout joueur devra présenter sa licence le jour de la compétition.
7. Tout joueur non présent sur le terrain 2 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
8. Les volants plastiques type Yonex Mavis 300 seront à votre disposition pour l'échauffement et les matchs. Les volants plumes seront à la charge des joueurs, excepté les finales élites où 3 volants seront fournis. Les joueurs Elites devront jouer exclusivement en plumes.
9. Le tournoi se déroulera en match de 21 points et au meilleur des 3 sets (2 sets gagnants) sur 7 terrains.
10. Tout joueur ayant un comportement non sportif sera sanctionné, voir disqualifié.
11. Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été annoncé par la table de marque.
12. Le temps de repos entre 2 matchs sera d'au moins 20 minutes.
13. Tout volant touchant une structure du gymnase sera compté faute dans l'échange et let pour le premier service.
14. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer le match annoncé ainsi que leur coach respectif.
15. Tout joueur non présent 10 minutes avant l'heure de début des matches sera considéré comme forfait.
16. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits justifiés.
17. La date limite d'inscription est le jeudi 6 octobre 2016 – Tirage le vendredi 7 octobre 2016.
18. Tous les tableaux seront constitués, dans la mesure du possible, de poules de 3 ou 4 joueurs avec 2 joueurs sortant, puis élimination directe.
19. Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
20. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée sur l'échéancier.
21. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accidents.
22. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
23. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Le comité d'organisation